



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 18 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°231
91^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR.....	6
AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION	7
❑ Compte rendu de l'activité du Président	7
❑ Compte rendu des décisions prises par le Bureau	7
❑ Compte rendu des décisions prises par le Président	7
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	8
❑ Délibérations d'intérêt commun.....	8
Adoption des procès-verbaux des Comités des 4 février et 20 mai 2026	8
Élection des vice-présidents et constitution du Bureau syndical	9
Indemnités de fonction du président et des vice-présidents	10
Indemnités versées au titre des frais de déplacement aux membres du Comité syndical	10
Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2025 dressés par le Receveur	11
Vote du compte administratif 2025	11
Budget annexe « Installations photovoltaïques » - Vote du Compte administratif de l'exercice 2025	14
Budget Principal - Affectation des résultats 2025 (Budget Principal et Budget annexe)	14
Budget supplémentaire 2026 - Budget principal.....	15
Installation de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Délégation de service public (DSP)	15
Désignation des représentants au sein des organismes EXTÉRIEURS	16
Création et composition du Comité social territorial (CST)	17
ACTUALITÉS DU SIGERLy	17
QUESTIONS DIVERSES.....	17
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	18
DÉLIBÉRATIONS.....	21

COMITÉ SYNDICAL VILLEURBANNE, MERCREDI 18 JUIN 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 18 heures 30, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à Villeurbanne au siège du SIGERLy, sous la présidence de Monsieur MOROGE, Président.

Pour l'examen des délibérations du Compte administratif, le Comité a désigné Monsieur Marc DUBIEF comme président de séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	34	
Nombre de délégués en exercice :	85	(233 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	39	
Nombre de délégués suppléants présents :	7	
Total de délégués présents	46	(127 voix)
Nombre de pouvoirs :	10	(53 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	56	(180 voix)

Pour le compte administratif, le Président ne participe pas au vote, sa voix et celle de son pouvoir sont donc décomptées.

Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Métropole de Lyon	ALLOIN Jean-Emmanuel	X	PELLEGRINI Gladys	
Métropole de Lyon	BENYAHIA Abdeljalil	X	KHELIFI Zemorda	
Métropole de Lyon	BLES-GAGNAIRE Sylvie	X	BERAT Pierre	
Métropole de Lyon	BREAUD Jérémie	e	FRIER Nathalie	
Métropole de Lyon	EL FALOUCSI Nadia (Messaouda)	X	ALMERAS Ludovic	
Métropole de Lyon	FREYER Blandine	e	BURNIER Jean-Paul	X
Métropole de Lyon	FUGIT Jean-Luc	X	MONNET Marie-Claude	
Métropole de Lyon	GEOURJON Christophe	X	BERTIN Christine	
Métropole de Lyon	GUELPA-BONARO Philippe	e	THOUVENOT Agnès	
Métropole de Lyon	GUIGUET Julien	e	GUILLLOT Patrick	
Métropole de Lyon	JAL Jean-Philippe	e	DALLERY Alexandre	
Métropole de Lyon	LE VELLY Ariane	e	SMATI Julien	
Métropole de Lyon	MAINAND Isabelle	e	QUINIOU Christophe	
Métropole de Lyon	MARGUIN Christophe	X	ARAUJO Olivier	
Métropole de Lyon	MATTEUCCI Fabrice	X	DEVINAZ Gilbert-Luc	
Métropole de Lyon	MOROGE Jérôme	X	BAILLOT Arlette	
Métropole de Lyon	OLIVER Pierre	e	CHARMOT Pascal	e
Métropole de Lyon	POULAIN Virginie	X	DELAIGUE Serge	
Métropole de Lyon	ROUX DE BEZIEUX Elodie	e	CARRIER Marion	X
Métropole de Lyon	VINCENT Max	e	GRANGE Charlotte	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Brignais	THUET Bruno	X	DEPAOLI Nathalie	
Chaponost	LAURENT Cédric		DUBOIS Denis	X
Chasselay	GHIRARDI Aurélie	e	BRES Pierre-François	e
Communay	REMY Christelle	e	PATIN Yvan	
Millery	LANOISELEE Denis	e	CANAL Roberto	
St Symphorien d'Ozon	GAILLARDIN Alexis	X	SLAWINSKI Franck	
Temay	SCOTTI Mattia	e	GIORDANA David	e
Vourles	RENOUPREZ Claire	e	BAUD Corinne	

PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	DEPAOLI Nathalie	
Bron	DUBIEF Marc	X	THIBAUD Hervé	
Cailloux-sur-Fontaines	TOUTAIN Nicolas	X	JARRIN Michel	
Caluire-et-Cuire	MICHON Laurent	e	COMPAGNON DE LA SERVETTE Philippe	e
Champagne-au-Mt-d'Or	BESSE Christian	e	LIEVRE Brigitte	X
Charbonnières-les-Bains	VAN DER HAM Maxime	X	TCHADJIANE Sandra	
Charly	ARAUJO Olivier	e	DUCHARNE Thierry	
Chassieu	ALLONSIUS Anne		DESMOULINS Serge	
Collonges-au-Mt-d'Or	LAUBRIET Claude		VAN HILLE Benoit	
Corbas	GAILLARD Jacques	X	SOBRATEE Shuaib	
Couzon-au-Mt-d'Or	BARON Frédéric		SINDOU-FAURIE Agnès	
Craponne	MAGOUTIER Jean-Louis	X	COLONNA Jean-Christophe	
Curis-au-Mt-d'Or	FOREY Franck		GUINET Philippe	
Dardilly	FORTUNÉ Sébastien	X	ROYOLE-DÉGIEUX Guy	
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Écully	BUSQUET Isabelle		PAUTROT Alain	e
Feyzin	BOHE Jean-Pierre	e	MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	BELUZE Patrick	e	DURANCE François	X
Fontaines-St-Martin	MAGNIN Françoise	X	TERRIERE Marie-Charlotte	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	X	GETAS Fabrice	
Francheville	ECHANIZ Xavier	X	PAGNOUD Sophie	
Genay	GUGLIERMINA Serge	X	ROUVIER Stéphane	
Givors	MERMOURI Azdine		ALLIGANT Benjamin	
Grigny-sur-Rhône	ODO Xavier		CASTAGNET Sylvain	
Irigny	LE GOUILL Jean-Yves	X	DARONNAT Éric	
Jonage	NASARRE François		RAMOS Eric	
Limonest	GAY François	X	GARCIA Jean-Philippe	
Lissieu	DUMORTIER André	e	COQUAND Sandrine	e
Marcy l'Étoile	ROBERT Célia	e	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUCARRE Christian	X	GAILLARD Louis	
Mions	TRIFUNOVIC Radomir	X	SALAT Julien	
Montanay	COEURJOLLY Patrice	e	BARLET Jean-Pierre	X
Mulatière (La)	VALOUR Gilles	X	DECHAMPS Véronique	
Neuville-sur-Saône	NOTTON Olivier	X	BOUREZG Youcef	
Oullins-Pierre-Bénite	AMBARD Christian	X	VIDALOT Jean-Luc	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	X	MATHIAS Anne-Laure	
Quincieux	BOURICAND Gilbert	e	SILHOL-AMBLARD Marie	e
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	X	SMATI Julien	
Rochetaillée-sur-Saône	DUHAZE Loïc		DOBSIK Céline	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	GUINARD Michel	X	PERROT Christophe	
St Didier-au-Mt-d'Or	ROMERSA Florence		GUYOT Nicolas	
St Fons	MERBARKI Hadi (maire)		En attente élection le 30/06/26	
St Genis-Laval	GUILLEMOT Jules		JEDRYKA Philippe	
St Genis-les-Ollières	GONNAND Philippe	X	CICCIU Pierre	
St Germain-au-Mt-d'Or	DUFFY Loïc		GORRON Hubert	
St Priest	PEILLET Stéphane	X	REA Marc	
St Romain-au-Mt-d'Or	VISSAT Gaël	X	BULCKAERT Eric	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre	e	DUMOND Robert	e
Sathonay-Camp	PYRAM Miguel	X	PERNEY Déborah	
Sathonay-Village	MUNGENAST Gérald	e	MICHALET Pierre	
Solaize	TAMBUZZO Priscillien	X	TESTA Ludovic	
Tassin-la-Demi-Lune	OUILLOIN Michel	X	REMOND Corentin	
Tour-de-Salvagny (La)	ENNAJEM Cécile	e	RAVASSARD Gilles	
Vaulx-en-Velin	KHELLADI Malika	X	FILALI Chafik	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar	e	CRISTINA Marine	
Vernaison	ROBERT Florian	e	ERNESTO Damien	e
Villeurbanne	VINCE Jacques	X	SCHLOSSER Pauline	

POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Délégués	Collectivité	Donne pouvoir	Délégués	Collectivité
Jean-Philippe JAL	Métropole de Lyon	à	Jérôme MOROGE	Métropole de Lyon
Jérémie BREAUD	Métropole de Lyon	à	Marc DUBIEF	Bron
Isabelle MAINAND	Métropole de Lyon	à	Jean-Emmanuel ALLOIN	Métropole de Lyon
Julien GUIGUET	Métropole de Lyon	à	Stéphane PEILLET	St Priest
Philippe GUELPA-BONARO	Métropole de Lyon	à	Abdeljalil BENYAHIA	Métropole de Lyon
Max VINCENT	Métropole de Lyon	à	François GAY	Limonest
Claire RENOUPREZ	Vourles	à	Christian AMBARD	Oullins-Pierre-Bénite
Jean-Pierre BOHÉ	Feyzin	à	Jean-Luc FUGIT	Métropole de Lyon
Pierre BARRELLON	Ste-Foy-lès-Lyon	à	Michel OUILLON	Tassin-la-Demi-Lune
Cécile ENNAJEM	La Tour de Salvagny	à	Christophe GEOURGON	Métropole de Lyon

ARRIVÉE/DÉPART :**Arrivée :**

Radomir TRIFUNOVIC (Mions) à partir de la délibération n°3

Christian DUCARRE (Meyzieu) à partir de la délibération n°5

Départ : /

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

• Affaires d'Intérêt commun :

- 1) Adoption des procès-verbaux des Comités des 4 février et 20 mai 2026
- 2) Élection des vice-présidents et constitution du Bureau syndical
- 3) Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- 4) Indemnités versées au titre des frais de déplacement aux membres du Comité syndical
- 5) Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2025 dressés par le Receveur.
- 6) Budget principal - vote du compte administratif 2025
- 7) Budget annexe « Installations photovoltaïques » - Vote du Compte administratif de l'exercice 2025
- 8) Budget Principal - Affectation des résultats 2025 (Budget Principal et Budget annexe)
- 9) Budget supplémentaire 2026 - Budget principal
- 10) Installation de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Délégation de service public (DSP)
- 11) Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs
- 12) Création et composition du Comité social territorial (CST)

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. MOROGE.)

M. MOROGE.- Bonsoir à tous.

On m'annonce que le quorum est atteint, nous allons pouvoir commencer.

Merci à tous d'être là en ce 18 juin, date pas si facile en tant qu'élus pour se libérer parce qu'on est en plein mois de juin, qui est un mois compliqué, et parce que nous sommes un certain nombre à avoir participé à la commémoration de l'Appel du 18 juin. Un grand merci pour vous être rendus disponibles.

J'en profite pour excuser un certain nombre de nos collègues qui ne peuvent pas être parmi nous aujourd'hui. C'est exceptionnel, vous le savez, l'agenda sera connu bien en amont sur l'année, là c'est un peu précipité et c'est le cas à chaque renouvellement de conseil.

• Désignation du secrétaire de séance

Je vous propose de désigner en tant que secrétaire de séance Christophe GEOURJON et de le nommer lors de chaque conseil non pas par punition, mais parce que Christophe a une signature électronique en tant que 1^{er} vice-président et cela facilite beaucoup le travail. Vous savez ce que c'est d'être secrétaire de séance, cela nécessite de relire, des allers-retours et des signatures et comme Christophe a une signature électronique, je propose de le désigner lors de chaque séance, si cela ne pose de difficulté à personne.

Nous l'en remercions.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

☐ Compte rendu de l'activité du Président

M. MOROGE.-

- **2 juin** : réunion d'accueil des membres du Bureau.
- **4 juin** : portes ouvertes au SIGERLy ; vous avez été très nombreux à y participer, un grand merci à tous. Et encore une fois, j'adresse des remerciements appuyés aux équipes, je pense que le format était très bon, j'ai eu pas mal de retours disant que cela permettait de mieux comprendre, de toucher du doigt le quotidien et le travail effectif au SIGERLy. Merci à tous.
- **5 juin** : Bureau.
- **15 juin** : rencontre avec une partie des équipes du SIGERLy.

☐ Compte rendu des décisions prises par le Bureau

Confer page 18.

M. MOROGE.

- **-Bureau du 6 mars, auquel je n'ai pas participé – vote de 5 délibérations :**
 - Résiliation d'un avenant à la convention-cadre relative au câblage du réseau Orange ;
 - Approbation de la convention SIGERLy – Région pour le Bus à Haut Niveau de Service, BHNS ;
 - Convention tripartite relative à la réalisation de travaux d'alimentation de six mâts d'éclairage public sur la commune de Dardilly ;
 - Instauration de la prime télétravail et de la prime nomade ;
 - Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

☐ Compte rendu des décisions prises par le Président

Confer page 19.

M. MOROGE.-

Marchés publics - Notifications :

- Reconduction pour 12 mois des marchés de contrôle de compactage des tranchées ainsi que des marchés de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux ;
- Signature de 2 marchés de fourniture de logiciel et d'assistance ;
- Signature d'une convention d'adhésion à notre centrale d'achat avec la ville de Chaponost.

Décisions :

Transition énergétique

- Signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole de Lyon pour le PUP à Décines ;
- Avenant à la convention de transfert maîtrise d'ouvrage avec le SYTRAL et Bron pour le prolongement de la ligne T6 ;
- Signature d'un devis de prestations intellectuelles pour la réalisation du bilan du PPI 2020-2024 du contrat de concession de distribution de gaz des communes membres du SIGERLy.

Secrétariat général

- Avenant n°2 de régularisation au marché de services relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy : lot 3 flotte automobile et risques annexes ;
- Avenant d'ajustement contractuel au marché de services relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy, lot 2 responsabilité civile et autres risques annexes.

Système d'information

- Don de matériel informatique réformé à l'association LALIS.

Finances

- Modification de l'acte constitutif d'une régie d'avance pour les achats de petits montants.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations d'intérêt commun

M. MOROGE.- Les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun sont les suivantes :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C 20260618 01

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS DES 4 FÉVRIER ET 20 MAI 2026

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 2/49.

M. MOROGE.- Nous passons à l'approbation des PV du Comité du 4 février, j'imagine que tout le monde n'était pas là, et du Comité du 20 mai.

Je vous propose de mettre aux voix l'approbation des procès-verbaux.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 43 (132 voix)
Contre : 0 voix
Abstention : 11 (46 voix)

Les procès-verbaux du Comité syndical du 4 février et du 20 mai 2026 sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL
--

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 4/49.

M. MOROGE.- Nous devons à nouveau procéder à l'élection des vice-présidents.

Dans la liste des vice-présidents, nous étions ravis d'accueillir Jean-Luc FUGIT qui préside notamment le Conseil Supérieur de l'Energie. Cela nous semblait être un atout de poids pour notre bureau et l'institution pour apporter son expertise et faire le lien au niveau du Parlement et à Paris. Toutefois, nous avons oublié qu'un Député ne peut pas intégrer l'exécutif d'un syndicat. Jean-Luc peut être membre du SIGERLy, mais il ne peut pas intégrer l'exécutif comme c'est également le cas dans nos collectivités.

Nous allons donc procéder à une nouvelle élection du Bureau. Nous n'avons qu'une liste présentée, qui reprend l'intégralité des noms qui ont été proposés la dernière fois et pour remplacer Jean-Luc FUGIT, je vous propose la candidature de Virginie POULAIN, maire de Fontaines-Saint-Martin.

Je vous propose de procéder au vote de l'élection des vice-présidents :

- Christophe GEOURJON
- Virginie POULAIN
- Jean-Philippe JAL
- Claire RENOUPREZ
- Olivier ARAUJO
- Marc DUBIEF
- Christian AMBARD
- Philippe GUELPA-BONARO.

Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

La liste unique est adoptée au 1^{er} tour à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de délégués votants :	54 (178 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix :	17 (dont 6 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix :	5 (dont 1 pouvoir)
Nombre de délégués avec 1 voix :	32 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	159 voix
Nombre de votes nuls ou blancs :	8 voix
Nombre d'abstentions :	11 voix

Majorité absolue en voix exprimées : 80 voix

Le Bureau est élu et je propose à notre collègue, Virginie POULAIN, maire de Fontaines-Saint-Martin, de nous rejoindre.

Applaudissements.

Je rappelle que le Bureau est constitué d'un président, de 4 vice-présidents qui doivent être délégués titulaires métropolitains et 4 délégués titulaires communaux.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 7/49.

M. MOROGE.- Il vous est proposé de conserver les mêmes montants que lors du mandat précédent.

Pour rappel, nous pourrions augmenter jusqu'à 30 % les montants indiqués dans la délibération ; l'équipe précédente avait fait le choix de rester bien en deçà des plafonds maximums, nous considérons également que nous pourrions continuer sur ce même montant.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Je mets aux voix cette délibération.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 52 (168 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 3 (11 voix) Fabrice MATTEUCCI (Métropole de Lyon), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), Bruno THUET (Brignais)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

**INDEMNITÉS VERSÉES AU TITRE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 10/49.

M. MOROGE.- Ces indemnités concernent toutes les manifestations, les réunions, les comités, les bureaux, les commissions instituées par délibération, les organes délibérants ou les bureaux des organismes où les membres représentent le syndicat et les réunions se déroulant dans une autre commune que celle des membres.

Le montant est basé sur l'indemnité kilométrique, en calculant le trajet le plus court en kilomètres, et varie selon la puissance du véhicule.

Je mets cette délibération aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 55 (179 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il y aura un sujet sur les lieux de réunion du Comité. Il y a deux possibilités : se réunir toujours ici ou tourner dans les communes. Ici, c'est un lieu assez central et vous êtes un certain nombre à m'avoir dit que ce n'est pas très pratique quand on est à l'extrême-sud d'aller au nord ou l'inverse, sachant qu'il faut trouver une salle adéquate, que cela demande une installation en amont pour les équipes. C'est beaucoup de travail pour se retrouver dans une salle municipale puis en repartir parfois tout de suite après. Cela a-t-il un grand intérêt ?

Nous pourrions nous délocaliser de temps en temps, coupler avec une visite ou une présentation d'un événement, d'un élément que le SIGERLy aurait pu mettre en place en lien avec la commune hôte, pourquoi pas. Nous y réfléchirons, mais la plupart du temps je pense que le mieux sera de se retrouver ici.

**APPROBATION DES DEUX COMPTES DE GESTION (BP ET BA) DE L'EXERCICE 2025
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR**

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-Président

Confer page 13/49.

M. DUBIEF. - Nous avons une série de délibérations relatives aux finances.

Le compte de gestion, c'est le rapprochement entre la comptabilité du SIGERLy et celle du Trésor public afin de constater qu'elles présentent une parfaite concordance.

Il y a deux comptes de gestion dans la mesure où il y a également celui du budget annexe photovoltaïque.

Je vous propose de passer au vote, à moins qu'il y ait des questions. *Pas de question.*

M. MOROGE. - Je mets cette délibération aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 51 (174 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 5 (6 voix)

Christian DUCARRE (Meyzieu), Sébastien FORTUNÉ (Dardilly), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), Bruno THUET Brignais

La délibération est adoptée à unanimité des suffrages exprimés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-président

Confer page 16/49.

M. DUBIEF. - Le compte administratif est le bilan d'activité du SIGERLy. On peut remercier les agents du SIGERLy pour leurs contributions à ces réalisations, merci également à Mme la Directrice des Ressources et Mme la Responsable service Finance-comptabilité et à leurs équipes pour la préparation. Comme je suis nouveau, je les ai bien embêtées et cela s'est très bien passé.

Je vais à l'essentiel, mais n'hésitez pas à poser des questions.

Le budget du SIGERLy, c'est 75 M€ et 5 M€ de résultat et globalement, les équilibres financiers sont sains.

Cet équilibre financier sain, ce n'est pas une finalité en soi, cela permet de répondre aux demandes des collectivités. Bien sûr, il n'est pas toujours possible de dire oui, mais dans la plupart des cas on peut donner droit à vos demandes parce que les finances sont saines. Tu soulignais, Jérôme, dans ton propos introductif il y a un mois ton intérêt pour la qualité de la gestion et la maîtrise des coûts de fonctionnement, pour investir au mieux tant sur les travaux d'éclairage public et de dissimulation des réseaux, que sur les dispositifs de soutien à la transition énergétique pour les bâtiments ou le photovoltaïque.

❖ **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement compte 31 M€ de dépenses, avec un taux de réalisation des dépenses de 72 %, et de 70 % sur les AP/CP (dépenses prévues de manière pluriannuelle). Chaque année, on vous tient au courant de l'avancement de ces AP/CP et des ajustements éventuels.

Nos dépenses et nos recettes se rattachent sur deux activités, l'aménagement et les services urbains pour les projets relevant de l'éclairage public, ainsi que sur l'électrification et la politique de l'énergie pour l'accompagnement et le conseil aux communes, et notamment toutes les autres actions énergie que l'on souhaite développer. Nous en avons parlé lors du précédent conseil.

Dépenses :

Un focus sur nos principales dépenses :

- **Charges de personnel** : 3 219 697 € pour 53 agents, soit 10 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 2,8 %, ce qui est à peu près le GVT que vous devez constater dans vos communes avec l'augmentation du point d'indice, des cotisations qui pèsent déjà pour quasiment 2 % dans ces 2,8 %.
- **Atténuation de produits** : 15,8 M€. Vous êtes tous concernés dans la mesure où il s'agit du reversement de l'accise aux communes, qui a porté plusieurs noms dont la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, TICFE. La variation à la baisse s'explique par le fait que les prix de l'électricité ont baissé et comme c'est un pourcentage, si les coûts de l'énergie baissent, l'accise baisse aussi.
- **Autres charges** : 608 530 €, ce sont les frais de fonctionnement des élus, les dépenses informatiques, les versements aux communes des subventions obtenues par le syndicat et les subventions votées pour le musée Ampère, Électriciens sans frontières, SOLIHA, et ALEC. La variation à la hausse s'explique par les subventions.
- **Les charges à caractère général** s'élèvent à 9,7 M€, soit 31 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre enregistre une baisse de 11 % en raison de la baisse du coût de l'énergie. Les achats d'énergie ont coûté 4,8 M€ cette année contre 6,1 M€ en 2024. C'est une bonne chose pour tout le monde.

Les efforts d'investissement sur nos parcs d'éclairages publics ont également permis de diminuer notablement la consommation, avec 30 % de diminution de consommation dès qu'on passait nos mâts en leds.

Les charges à caractère général au SIGERLy, ce ne sont pas vraiment des frais de fonctionnement, c'est le cœur du réacteur. C'est bien mal nommé puisque ce sont nos activités d'achat d'énergie pour les communes et de maintenance pour l'éclairage public. Et plus on passe en led dans nos communes, moins les coûts de maintenance sont élevés.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 52,5 M€. Cela comprend en partie la contribution fiscalisée des communes qui ont transféré les compétences pour 28 M€ et l'encaissement de l'accise pour 16,9 M€.

Je précise que l'accise vous est reversée à 99 %, 1 % de frais de gestion sont prélevés par le SIGERLy et ce n'est pas beaucoup, des frais de transaction à 1 %, c'est vraiment très faible.

La redevance de concession s'élève à 4,6 M€. Ramenée à nos recettes totales, ce n'est pas le cœur du sujet, le cœur du sujet étant bien l'accise et la fiscalisation.

Le SIGERLy est propriétaire des réseaux de distribution qui sont exploités par les concessionnaires GRDF et ENEDIS. Ces deux opérateurs versent au SIGERLy chaque année des redevances en fonction du contrat. Le contrat ENEDIS prend fin en 2030, nous aurons donc sous peu le processus de renouvellement de ce contrat de concession.

❖ Section d'investissement :

Dépenses :

Sur la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 39 M€ dont 37,9 M€ d'opérations réelles, le reste portant sur les opérations d'ordre, pour des recettes s'élevant à 32,6 M€.

Le montant de 37,9 M€ est en léger recul, mais pas sur la partie travaux sur laquelle la tendance est constante, autour de 24,2 M€. Ces dépenses d'investissement représentent 64 % des dépenses réelles, ce sont les travaux réalisés sur vos territoires sur l'éclairage public et la dissimulation coordonnée des réseaux.

Nous avons levé 12,2 M€ et le remboursement des emprunts du SIGERLy est en baisse de 5,3 %.

Le dispositif BATy+ s'élève à 657 000 €, soit 44 % des crédits inscrits. Ce sont les avances remboursables des communes qui concernent Saint Symphorien d'Ozon et Jonage. Il y a eu moins de dossiers qu'escompté.

J'en viens aux travaux d'investissement. Vous avez à l'écran la répartition des travaux entre les chantiers d'éclairage public, passage aux leds, et les travaux d'enfouissement sur 3 années. Pour

mémoire, le niveau de réalisation des dépenses d'investissement était de 81 % en 2023, 67 % en 2024 et 70 % en 2025. Et les AP/CP permettent de fluidifier et ont été mises en place en 2023.

Pour vous donner un peu de contexte, le pic de dépenses de 2023 fait suite à une année 2022 importante et correspond à l'incitation du SIGERLy pour programmer des travaux de passage en leds. Dès lors que l'on accompagne, on crée le besoin.

Vous avez ensuite une photo des travaux réalisés à Saint Romain où vous voyez que ce sont des travaux importants, la rue est complètement refaite, ainsi qu'à Oullins-Pierre-Bénite et Bron.

Recettes :

En ce qui concerne les recettes d'investissement, on compte 31,2 M€ de recettes réelles et 1,3 M€ de recettes d'ordre. Les restes à réaliser s'élèvent à 1,9 M€, ce qui est peu et j'y serai vigilant.

Les principales recettes portent sur l'autofinancement pour 13,7 M€, c'est essentiel, et pour 2,9 M€ sur le FCTVA, dispositif que l'État met en place parce qu'on ne récupère pas la TVA, pour compenser cette inégalité. Et les emprunts représentent 12,3 M€.

Nous avons souscrit trois emprunts : l'un de 9 M€ auprès du Crédit Agricole, le 2^{ème} est un emprunt intracking de 1,8 M€ auprès de la Banque des territoires et le 3^{ème} de 1,5 M€ auprès de la Banque Postale.

Et la dernière source de financement, qui va se tarir parce qu'il y a de moins en moins d'argent, ce sont les subventions pour 1,2 M€, et principalement la vente des certificats d'économie d'énergie. Je tiens à souligner la qualité du travail qui est fait par les équipes sur ce sujet et l'intérêt de massifier. Plus on a des gros volumes à mettre sur le marché des CEE, plus on obtient des prix attractifs.

J'en viens au résultat de clôture. Le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à 21 M€ et le résultat antérieur à 3,7 M€, ce qui donne un résultat affecté de 24,6 M€. Le besoin de financement s'élève à 19,2 M€. Cela va nous permettre de reporter 5,4 M€.

La dette s'élève quant à elle à 88,9 M€ au 31 décembre 2025. Le ratio de désendettement, à savoir la capacité théorique à se désendetter si on investissait tout notre autofinancement sur le remboursement de la dette, est de 5,3 ans. Le plafond est fixé à 12 ans, nous sommes donc bien en deçà. Quand on atteint le plafond, c'est qu'on est déjà dans le mur. 5,3 ans, c'est très bien, surtout quand ce sont des investissements de préparation de l'avenir.

Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que je tâcherai d'y répondre avec l'aide de Claire et Nathalie.

M. TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines).- L'emprunt que vous avez fait à taux variable est couvert, il est capé ?

Mme la Directrice Ressources.- Sur l'euribor, nous avons des prêts assez anciens et ils ne sont pas capés parce qu'il reste très peu de dettes et aujourd'hui, l'euribor n'est pas très élevé donc on n'est pas inquiet.

En revanche, le dernier qui a été fait est de l'ordre de 8 M€ et il a été swapé sur un taux fixe à 3,70 %. Nous avons sécurisé la première partie sur laquelle nous payons beaucoup d'intérêt.

M. DUBIEF.- La part des taux variables, c'est 10 % de la dette, cela limite le risque.

M. VIOSSAT (Saint Romain au Mont d'Or).- En ce qui concerne les certificats d'énergie, quand vous parlez de massification, cela veut dire qu'il y a mutualisation des collectivités locales et vous êtes l'intermédiaire ? Comment ça se passe ?

M. DUBIEF.- Quand des opérations permettent de bénéficier de ces CEE, on coordonne et on les prend.

M. VIOSSAT (Saint Romain au Mont d'Or).- C'est vous l'opérateur ?

M. DUBIEF.- C'est ça. Dans les CEE, il y a un rôle actif et incitatif.

INTERVENANT.- Les communes en bénéficient du coup ?

M. DUBIEF.- Oui, c'est reversé à 100 %.

M. MOROGE.- C'est un rôle de coordination gracieux.

M. DUBIEF.- Ce n'est pas pareil d'aller sur les marchés et de négocier avec les pollueurs, parce que c'est de cela dont il s'agit, 100 000 MWh Cumac et 10 MWh Cumac, pour couvrir leur obligation.

M. MOROGE.- Y a-t-il d'autres questions ? *Pas d'autres questions.*

Merci Marc pour cette présentation.

Je mets cette délibération aux voix.

(le président sort)

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 54 (163 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 1 (1 voix) Christian DUCARRE (Meyzieu)

le Président ne participe pas au vote, sa voix et celle de son pouvoir sont donc décomptées

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C 20260618_07

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » -
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-président

Confer page 26/49.

M. DUBIEF.- C'est la dernière fois que l'on vous présente le budget annexe pour les 15 installations photovoltaïques qui sont actuellement en production sur le territoire de la Métropole.

Les dépenses s'élèvent à 124 942 €, les recettes à 128 486 € dont pour la majeure partie les ventes d'électricité à l'acheteur obligé. Le résultat d'exploitation s'élève à 11 240 €, y compris la reprise du solde antérieur.

En section d'investissement, les dépenses représentent 103 752 €, les recettes 152 587 € et la section d'investissement présente un solde d'exécution cumulé de 84 263 €.

M. MOROGE.- S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

(le président sort)

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 54 (162 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 2 (2 voix) Christian DUCARRE (Meyzieu), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C 20260618_08

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)**

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-président

Confer page 30/49.

M. DUBIEF.- Nous vous proposons de reporter le solde d'exécution du budget d'investissement de 18 M€ au budget supplémentaire 2026 et d'affecter le résultat de fonctionnement en réserve d'investissement pour un montant de 19 M€ et en report sur la section fonctionnement pour 5,5 M€.

M. MOROGE.- Nous mettons aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 56 (178 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 2 (2 voix) Christian DUCARRE (Meyzieu), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-président

Confer page 34/49.

M. DUBIEF.- Le budget supplémentaire, également nommé décision modificative dans les communes, a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice sur lequel on vient de délibérer, ainsi que les restes à réaliser.

Point important par rapport au budget primitif voté antérieurement, les contributions des communes étaient estimées de manière prudente à 27 M€ alors que le montant définitif s'élève à 27,8 M€. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Par conséquent, le résultat reporté de 5,5 M€ ainsi que la régularisation de 780 000 € des recettes de contribution permettent de réaffecter certaines sommes et de dégager un virement complémentaire à la section d'investissement de plus de 5 M€ qui viendra réduire l'emprunt. C'est toujours une bonne nouvelle de mieux s'autofinancer.

A noter quelques ajustements de fonctionnement à hauteur de 425 500 € dont 300 000 € pour les frais liés aux opérateurs câblés, 100 000 € de frais d'études et 25 500 € pour les frais d'achat d'énergie.

En section d'investissement, on retrouve les écritures liées à l'affectation des résultats et l'intégration des restes à réaliser.

Le virement de 5 M€ en provenance de la section de fonctionnement permettra de réduire l'emprunt qui passe à 13 M€. C'est à peu près le même volume qu'en 2025.

A moins que vous ayez des questions, je vous propose de passer au vote.

M. MOROGE.- Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 56 (180 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 0 (0 voix)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci Marc, et merci à l'ensemble des services qui ont aidé à préparer ces présentations.

**INSTALLATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
ET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 40/49.

M. MOROGE.- Il est proposé que la Commission d'appel d'offres soit permanente.

Elle est composée du président du SIGERLy qui la préside et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, répartis de la façon suivante :

- 1 membre de la Métropole de Lyon,
- 3 membres issus des communes du périmètre de la Métropole
- et 1 membre issu des communes hors Métropole.

Il est proposé les membres suivants :

Titulaires : Blandine FREYER, Marc DUBIEF, Philippe de la CRUZ, Jacques VINCE, Christelle REMY

Suppléants : Virginie POULAIN, Christian AMBARD, Michel OUILLON, Pierre BARRELLON, Mattia SCOTTI

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je passe donc au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 56 (180 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20260618_11

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Confer page 43/49.

M. MOROGE.- Le SIGERLy adhère à un certain nombre d'associations et d'organismes extérieurs et nous devons donc désigner un certain nombre de représentants dans ces organismes.

Il vous est proposé :

Organisme	Titulaire	Suppléant
- ALEC :	Olivier ARAUJO	Philippe de la CRUZ
- AURA-EE :	Christophe GEOURJON	Xavier ODO
- FNCCR :	Jérôme MOROGE	sans suppléant
- TEARA :	Jérôme MOROGE	sans suppléant
- CEREMA :	Jérôme MOROGE	sans suppléant
- ALTE69 :	Claire RENOUPEZ	Christelle REMY
- Cluster Lumière :	Jérôme MOROGE	sans suppléant
- COS :	Marc DUBIEF	sans suppléant

Je mets cette délibération aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 55 (172 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (8 voix) Fabrice MATTEUCCI (Métropole de Lyon)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, vice-président

Confer page 46/49.

M. DUBIEF.- L'effectif du Sigerly a dépassé les 50 agents. Par conséquent, ils ont le droit de créer un Comité social territorial, équivalent du CSE dans le privé.

Nous vous proposons la constitution de ce Comité social territorial avec 3 représentants du personnel et 3 représentants des élus.

M. MOROGE.- Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je mets cette délibération aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 56 (180 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci à vous.

ACTUALITÉS DU Sigerly

M. MOROGE.- Retenez deux dates importantes :

- le 9 juillet de 8 heures 30 à 17 heures le Salon des maires du Rhône à Arnas où le Sigerly tiendra un stand. Nous proposerons un cocktail déjeunatoire. Je ne peux que vous inviter à y être présent et à rencontrer l'ensemble des maires et des élus qui se rendront sur notre stand.
- Le prochain Comité aura lieu le 23 septembre à 19 heures.

Y a-t-il des questions diverses ?

M. FUGIT (Métropole).- Quand aurons-nous le planning ?

Mme RAMI.- Nous sommes en train de finaliser les derniers éléments notamment avec les agendas des VP, mais le prochain Comité est le 23 septembre et le suivant devrait être 2 décembre, de mémoire.

M. MOROGE.- Pour l'instant, nous sommes fixés sur le mercredi.

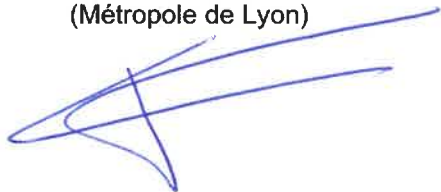
QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il d'autres questions ? *Pas de questions.*

Merci à tous, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance
Christophe GEOURJON
(Métropole de Lyon)



Le Président
Jérôme MOROGE



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C_20260520_du 20 mai 2026 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_20260306_1	10/03/2026	• Résiliation de l'avenant 2 à la convention cadre relative au câblage du réseau d'Orange réalisé sous maîtrise d'ouvrage Déléguée par SIGERLy - Avenant n°3
B_20260306_2	10/03/2026	• Approbation de la Convention SIGERLy- la région Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
B_20260306_3	10/03/2026	• Convention tripartite relative à la réalisation de travaux d'alimentation de six mâts d'éclairage public – Parking de co-voiturage situé sur la commune de Dardilly
B_20260306_4	10/03/2026	• Instauration de la "prime télétravail" et de la "prime nomade" (complément de la délibération B_20260116_1 Mise à jour du règlement intérieur du télétravail)
B_20260306_5	10/03/2026	• Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs (TEE) du SIGERLy au 01/04/2026

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-20260520_05 DU 20 MAI 2026**

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 mai 2026, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 4 février 2026, à savoir :

- ☞ **Reconduction pour une 3^{ème} période de 12 mois des accords-cadres de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux, à compter du 22 juillet 2026 :**
Titulaire Lot 1 : Groupement Serpollet / Eiffage / Serfim
Titulaire Lots 2, 5 et 6 : Groupement Sobeca / Spie Citynetworks
Titulaire Lots 4 et 6 : Groupement Monin / Coiro / ADG Energy / Colas Rail
Titulaire Lots 3 et 6 : Groupement Eiffage / Serpollet / Serfim
- ☞ **Reconduction des lots 1 à 5 de l'accord-cadre de contrôle de compactage des tranchées :**
Titulaire Lots 1 à 5 : AEC SERVICES
- ☞ **Attribution le 17 mars 2026 du marché n°202611 relatif à l'élaboration d'un logiciel de pilotage DATA et de prospective avec la société EASY2DEV, pour un montant de 58 334 € HT.**
- ☞ **Attribution le 9 mars 2026 de l'accord-cadre n° 202605 relatif à l'accompagnement à l'optimisation des données liées à l'exploitation du parc d'éclairage public à la société LUXIS-CONSULTING pour un montant de 3 200 € HT.**
- ☞ **Signature le 2 juin 2026 d'une convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIGERLy avec la commune de Chaponost.**

Décisions :

- *Transition énergétique*
 - ☞ **DC_2026-005_TE** du 25 février 2026 : Décision de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) D-SIDE à Décines-Charpieu.
 - ☞ **DC_2026_007_TE** du 25 février 2026 : Avenant n°1 à la convention n°2669 relative au transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec SYTRAL Mobilités et la Commune de Bron dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T6 Nord entre les Hôpitaux Est et La Doua.
 - ☞ **DC_2026_012_TE** du 24 mars 2026 : Décision de signature du devis de prestations intellectuelles relatif à une mission de bilan de la PPI 2020-2024 du nouveau contrat de concession de distribution de gaz au bénéfice des communes membres du SIGERLy.
- *Secrétariat général :*
 - ☞ **DC_2026-008_SG** du 25 février 2026 : Avenant n°2 de régularisation au marché de services n°23-15 relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy – lot 3 Flotte automobile et risques annexes.
 - ☞ **DC_2026_016_SG** du 27/04/2026 : Avenant d'ajustement contractuel au marché de services n°23-15 relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy – lot 2 responsabilité civile et autres risques annexes.

- *Systèmes d'information :*

☞ **DC_2026_020_SI** du 19 mai 2026 : Don de matériel informatique réformé à l'association LALIS.

- *Finances :*

☞ **DC_2026-020_F** du 2 juin 2026 : Modification acte constitutif d'une régie d'avance pour les achats de petits montants

DÉLIBÉRATIONS

☐ **Délibérations d'intérêt commun**

Pages 2/49 à 49/49

COMITÉ SYNDICAL DU SIGERLy DU 18 JUIN 2026

Feuillet fin de séance - Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Résultat
Intérêt commun		
Adoption des procès-verbaux des Comités des 4 février et 20 mai 2026	C_202606218/01	Adoptée
Élection des vice-présidents et constitution du Bureau syndical	C_202606218/02	Adoptée
Indemnités de fonction du président et des vice-présidents	C_202606218/03	Adoptée
Indemnités versées au titre des frais de déplacement aux membres du Comité syndical	C_202606218/04	Adoptée
Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2025 dressés par le Receveur	C_202606218/05	Adoptée
Budget principal - vote du compte administratif 2025	C_202606218/06	Adoptée
Budget annexe « Installations photovoltaïques » - Vote du Compte administratif de l'exercice 2025	C_202606218/07	Adoptée
Budget Principal - Affectation des résultats 2025 (Budget Principal et Budget annexe)	C_202606218/08	Adoptée
Budget supplémentaire 2026 - Budget principal	C_202606218/09	Adoptée
Installation de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Délégation de service public (DSP)	C_202606218/10	Adoptée
Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs	C_202606218/11	Adoptée
Création et composition du Comité social territorial (CST)	C_202606218/12	Adoptée



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_01

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS DES 4 FÉVRIER ET 20 MAI 2026

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; 8 Communes hors territoire : Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; 57 communes : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : Métropole de Lyon : Jean-Paul BURNIER ; 8 Communes hors territoire : Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; 57 communes : François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)

Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les procès-verbaux annexés à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité les procès-verbaux des séances des 4 février 2026 et 20 mai 2026 ;

Considérant que ces projets ont été adressés aux délégués le 11 juin 2026 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

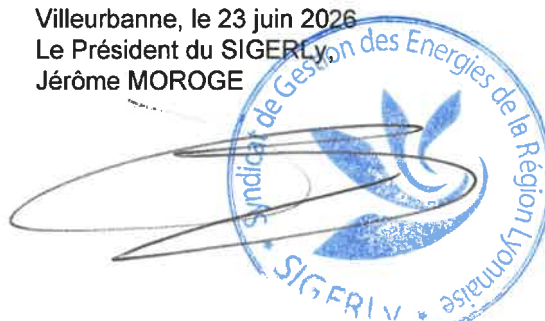
Le Comité syndical :

ADOpte les procès-verbaux des séances des 4 février 2026 et 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLy,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260618_02

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; 8 Communes hors territoire : Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; 57 communes : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : Métropole de Lyon : Jean-Paul BURNIER ; 8 Communes hors territoire : Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; 57 communes : François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)

Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération n°C_20260520_03 relative à l'élection des vice-présidents et la constitution du Bureau syndical ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition du Bureau des syndicats mixtes ouverts sont fixées par leurs statuts ;

Considérant que l'article 7-2 des statuts du SIGERLy dispose que le Bureau syndical du SIGERLy comprend :

- Le/la président.e du Comité syndical, par ailleurs président.e du Bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de l'une des communes membres.

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'en cas de candidatures en nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que par délibération n° C_20260520_03 en date du 20 mai 2026, le Comité syndical a élu huit vice-présidents ;

Considérant la démission du 2^{ème} vice-président, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des vice-présidents ;

Considérant la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy et parvenue dans les délais, composée comme suit :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Virginie POULAIN (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)

- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)

Considérant qu'aucune autre liste n'étant constituée, il est procédé au vote ;

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

Nombre de délégués votants :	54 (178 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix :	17 (dont 6 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix :	5 (dont 1 pouvoir)
Nombre de délégués avec 1 voix :	32 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	159 voix
Nombre de votes nuls/blancs :	8 voix
Nombre d'abstention :	11 voix
Majorité absolue des voix exprimées :	80 voix

La liste unique est élue au premier tour du scrutin, à l'unanimité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

DÉCLARE élus les vice-présidents suivants :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Virginie POULAIN (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)
- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)

PREND ACTE de la composition du Bureau syndical.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLY,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_03

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; 8 Communes hors territoire : Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; 57 communes : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : Métropole de Lyon : Jean-Paul BURNIER ; 8 Communes hors territoire : Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; 57 communes : François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant est renouvelé, il doit obligatoirement délibérer sur les indemnités de ses membres dans les trois mois suivant son installation. Le Président ainsi que les Vice-Présidents du SIGERLy ont droit à des indemnités pour l'exercice de leur fonction ;

Considérant que l'article L5211-12 du CGCT (applicable également aux syndicats mixtes ouverts par renvoi de l'article L.5721-8 du CGCT) dispose que : « *Les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération et d'une métropole pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique [...]* » ;

Considérant que le versement d'indemnités aux élus est conditionné par l'exercice effectif des fonctions qui s'entend comme la détention d'une délégation du président ;

Considérant que, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, l'attribution des indemnités au président et vice-présidents peut être modulée selon les différentes formes de délégation accordées ; il est également possible de moduler l'indemnité selon la participation effective aux séances plénières et aux réunions dont les élus sont membres ;

Considérant que l'article R5723-1 du CGCT prévoit que : « *Pour l'application de l'article L5721-8, les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant* » :

Population	Taux maximal en % de l'indice 1027		Montant brut en euros correspondant 100 % IBT = 4 110,52 €	
	Président	Vice-président	Président	Vice-président
Moins de 500	2,37	0,95	97,42 €	39,05 €
De 500 à 999	3,35	1,34	137,70 €	55,08 €
De 1000 à 3499	6,10	2,33	250,74 €	95,78 €
De 3500 à 9999	8,47	3,39	348,16 €	139,35 €
De 10 000 à 19 999	10,83	4,33	445,17 €	177,99 €
De 20 000 à 49 999	12,80	5,12	526,15 €	210,46 €
De 50 000 à 99 999	14,77	5,91	607,12 €	242,93 €
De 100 000 à 199 999	17,72	8,86	728,38 €	364,19 €
Plus de 200 000	18,71	9,35	728,38 €	384,33 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

FIXE les taux suivants, compte tenu de la population du SIGERLy (plus de 200 000) :

- 18,71 % pour le Président
- 9,35 % pour les vice-présidents ;

DÉCIDE du versement mensuel de ces indemnités ;

DÉCIDE d'inscrire cette dépense au chapitre 65 du budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy
 Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_04

INDEMNITÉS VERSÉES AU TITRE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémie BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)

Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEORGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPEZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEORGON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Considérant que les membres des conseils ou comités de certains établissements publics sont, sous certaines conditions, remboursés des frais de déplacement occasionnés lors de réunions se déroulant dans une commune autre que la leur ;

Considérant que les réunions concernées sont celles des conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération, de la commission consultative des services publics locaux et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent le syndicat ;

Considérant que la dépense est à la charge de l'instance qui organise la réunion ;

Considérant que la prise en charge de ces frais de déplacement se fait dans les conditions établies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, modifié le 26 février 2019, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Considérant que les frais kilométriques se fondent soit sur la base du tarif de transport en commun le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques en calculant le trajet le plus court en kilomètres, dont le montant varie selon le véhicule, la puissance et la distance parcourue ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

ADOpte le remboursement des frais de déplacement des membres du syndicat dans les conditions définies ci-dessus ;

DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante, annuellement, au budget principal, à l'article 65312 « frais de mission et de déplacement ».

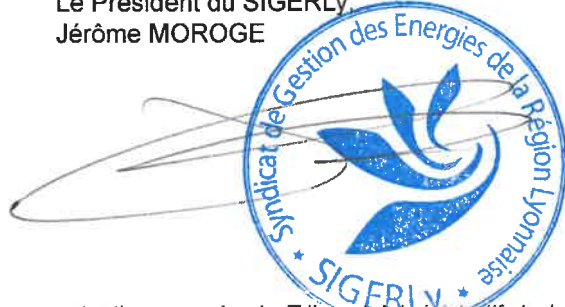
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy,

Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy,

Jérôme MOROGE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260618_05

APPROBATION DES DEUX COMPTES DE GESTION (BP ET BA) DE L'EXERCICE 2025 DRESSÉS PAR LE RECEVEUR

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; 8 Communes hors territoire : Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; 57 communes : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : Métropole de Lyon : Jean-Paul BURNIER ; 8 Communes hors territoire : Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; 57 communes : François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les deux comptes de gestion établis par le comptable public ci-joints :

- Budget principal (M57) ;
- Budget annexe relatif aux installations photovoltaïques (M4) ;

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris les rattachements au 31 décembre 2025 et sans application de la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du budget (budget principal et budget annexe) de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant que les membres du Comité constatent que le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de relever l'identité de résultats pour le budget principal et le budget annexe Installations Photovoltaïques :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les deux comptes de gestion (budget principal et budget annexe) dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

APPROUVE les deux comptes de gestion 2025 relatifs au budget principal et au budget annexe du SIGERLy tels qu'établis par le comptable public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLy,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_06

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Monsieur Marc DUBIEF comme président de séance.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémie BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)

Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C_20250212_02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_07 adoptant le budget primitif 2025 lors du Comité syndical du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 18 juin 2025 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2025 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions suivantes :

- Fonction 0 – Services Généraux
- Sous fonction 01 - opérations non ventilables
- Sous fonction 02 -administration générale de la collectivité
- Fonction 51 – Aménagements et Services Urbains
- Sous fonction 512 - Éclairage public
- Sous fonction 514 - Électrification
- Fonction 75 – Politique de l'énergie
- Sous fonction 752 - Énergie photovoltaïque
- Sous fonction 758 - Autres actions (accompagnement transition énergétique)

- Le compte administratif 2025 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2026 et permet de calculer le résultat de l'exercice 2025.

➤ **ARRÊTÉ DES COMPTES 2025**

Les dépenses de la section de Fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à **31 724 449,91 €**, et se répartissent en dépenses réelles à 31 420 573,76 € et en dépenses d'ordre à 303 876,15 €.

Les dépenses de la section diminuent de 8,6 % par rapport à 2024.

	Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024
Charges Générales 011	11 018 875,29	9 790 752,77	-11,1 %
Charges de personnel 012	3 130 745,80	3 219 697,84	2,8 %
Atténuation de Produits 014	17 810 186,23	15 887 050,62	-10,8 %
Autres charges 65	271 483,63	608 530,49	+124 %
Charges financières 66	2 171 169,42	1 914 080,04	-11,8 %
Charges Exceptionnelles 67	4 583,51	462,00	-89,9 %
Dotations aux provisions 68	0,00	0,00	0 %
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	34 407 043,88	31 420 573,76	-8,7 %
Dépenses d'ordre 042	303 841,88	303 876,15	+0,01 %
Total des Dépenses Section de Fonctionnement	34 710 885,76	31 724 449,91	-8,6 %

Charges à caractère générales (chapitre 011) : 9 790 752,77 €

Ce chapitre représente 31% des dépenses réelles de Fonctionnement et diminuent de 11 % cette année, par rapport à 2024, principalement en raison de la baisse des coûts de l'énergie 4,1 M€ en 2025 contre 6,1 M€ en 2024.

Les principales dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 7 519 458 € (achat d'énergie des communes, frais de maintenance, Illuminations festives, frais de géo référencement et la mise à jour de la cartographie), celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulation coordonnée des réseaux pour 862 080 € et les dépenses relatives aux études énergétiques pour 300 205 €.

Charges de Personnels (012) : 3 219 697,84 €

Les dépenses de personnels représentent 10,2% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. L'évolution du chapitre 012 est de 2,8% par rapport à 2024, liée à l'évolution de carrière des agents de la collectivité (glissement vieillesse technicité, avancement d'échelons, de grades).

Atténuation de Produits (014) : 15 887 050,62€

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), elle est reversée à 99 %.

La variation à la baisse de 10,8 % de cette taxe, s'explique mécaniquement par la baisse des consommations et des coûts d'énergie constatée en 2025.

Elle représente 50,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Autres charges de gestion courante (65) : 608 530,49€

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, cotisations de retraite) pour 52 470,53€, les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 35 480 €, les aides octroyées aux structures associatives et le reversement de subventions obtenues par le Sigerly pour les communes membres.

La variation à la hausse de 124 % proviennent principalement de ces deux dernières dépenses.

Ce chapitre représente 1,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges financières (66) : 1 914 080,04 €

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du Sigerly pour 1 841 336,30 €, et le remboursement des intérêts de la dette SYDER pour 72 743,74 €.

Elle représente 6,1 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en baisse de -11,8 % par rapport à 2024.

Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 303 876,15 €

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre sections.

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 291 376,15 € et les opérations d'ordres liées aux cessions pour 12 500,00 € (cession de trois véhicules).

Des recettes d'ordres d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en recette d'investissement.

Les recettes de la section de Fonctionnement :

Elles se sont élevées au total à 52 628 547,67 €, et se répartissent en recette réelle à 52 598 547,67 € et en recette d'ordre à 30 000 €.

Elles progressent de 1,88 % par rapport à 2024.

Chapitres	Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024
Atténuation de charges 013	0,00	12 950,04	NS
Produits des services 70	887 441,81	918 555,40	3,5 %
Impôts et taxes (fiscalité locale) 73	43 680 563,43	44 951 608,45	2,9 %
Dotations et participations 74	1 049 469,69	1 725 414,36	64,4 %
Autres produits de gestion courante 75	5 648 359,50	4 671 079,95	-17,3 %
Produits financiers 76	351 235,56	306 439,47	-12,8 %
Produits exceptionnels 77	11 029,80	12 500,00	13,3 %
Total des Recettes réelles de fonctionnement	51 628 099,79	52 598 547,67	1,88 %
Recettes d'ordre 042	30 000,00	30 000,00	
Total des Recettes Section Fonctionnement	51 658 099,79	52 628 547,67	+1,88%

Atténuation de charges (chapitre 013) : 12 950,04 €

Ces recettes correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel, articles 6419 et 6459, provenant de la Caisse des Dépôts, de l'URSSAF et de la CPAM au titre des remboursements liés aux congés paternité et maternité des agents.

Cette recette représente 0,02 % des recettes réelles de la section de fonctionnement

Produits des services (chapitre 70) : 918 555,40 €

Les produits des services représentent 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 114 789,39 € ;
- Article 706888, les recettes relatives à l'adhésion au activités de Conseil en Énergie Partagé pour 742 235,55 € ;
- Article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage des conventions, et au remboursement des frais de déplacement d'ouvrage et sinistres Éclairage Public pour 61 534,46 €.

Fiscalité locale (chapitre 73) : 44 951 608,45 €

Ce chapitre concerne la fiscalité locale avec d'une part la contribution fiscalisée des communes membres, principale recette du syndicat pour 28 034 722 € .

Et d'autre part, l'encaissement de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 16 916 886,45 €, qui est reversée à 99 % aux communes.

Les impôts et taxes représentent 85,5% des recettes réelles de fonctionnement, et progressent de 2,9 %.

Dotations et participations (chapitre 74) : 1 725 414,36 €

Elles représentent 3,3 % des recettes réelles de fonctionnement, en forte hausse de 65 %

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 744, FCTVA perçue sur les dépenses de fonctionnement 2024 ;
- Article 74741 : recettes d'ingénierie technique (dispositif Baty+), 28 827 €
- Article 74748 : les recettes relatives à la part budgétisée des contributions communales, (391 537,60 €), aux recettes des frais de groupement gaz et électricité pour 53 907 € ;
- Article 747888, les recettes relatives aux subventions perçues pour 781 970,22 € (contre 455 016,62 € en 2024) et concerne le financement des études au titre des programmes Elena, BAOBAP, de la prime Eco chaleur .

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 4 671 079,95 €

Ces produits, en baisse de 17,3 %, concernent les redevances de concessions pour 4 580 636,30 €, la participation des agents aux tickets restaurants pour 83 977,52 €, la location de la salle Candela pour 3 915 €, ainsi que les frais de pénalités perçus appliqués sur les marchés pour 2 551,13 €.

Ils représentent 8,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

Produits Financiers (chapitre 76) : 306 439,47 €

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'emprunt des 8 M€ de l'année 2023.

L'opération SWAP, passage à taux fixe de 3,76 % sur 4 ans, a permis de réaliser sur cette 2^{ème} année un gain de 26 472,66 € en déduction des frais financiers.

Produits exceptionnels (chapitre 77) : 12 500 €

Ce chapitre représente 0,02 % des recettes réelles de fonctionnement et concerne la cession de trois véhicules.

Les recettes d'ordre de Fonctionnement (042) : 30 000,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 30 000 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de : **+20 904 097,76 €**
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2024 de : **+3 758 589,37 €**
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à : **+24 662 687,13 €**

Les dépenses de la section d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 39 011 252,82 € dont 37 939 965,46 € au titre des dépenses réelles et de 1 071 287,36 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 2 702 275,65 € en dépenses dont 2 430 539,33 € qui concernent les reports d'engagements des travaux d'éclairage public et de dissimulation cordonnées des réseaux.

		Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024
Subvention d'Investissement	13	0,00	574 436,50	
Remboursement d'emprunt	16	12 906 170,65	12 216 187,01	-5,3
Immobilisations Incorporelles	20	213 395,34	187 346,21	-12,2
Immobilisations Corporelles	21	83 255,09	48 835,02	-41,3
Immobilisations en cours	23	24 121 455,47	24 184 476,83	0,3
Autres immobilisations financières	27	804 951,61	657 097,61	-18,4
Opérations pour le compte de Tiers	45	453 463,04	71 586,28	-84,2
Total des Dépenses réelles de d'Investissement		38 582 691,20	37 939 965,46	-1,7
Dépenses d'ordre entre section	040	30 000,00	30 000,00	0
Dépenses d'ordre patrimoniales	041	1 047 654,27	1 041 287,36	-0,6
Total des Dépenses D'ordre		1 077 654, 27	1 071 287,36	-0,6
Total des Dépenses Section d'Investissement		39 660 345,47	39 011 252,82	-1,6

Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 574 436,50€

Concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE), et représente 1,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 12 216 187,01 €

Ce chapitre porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt du syndicat pour 10 654 707,01 €, le remboursement de la dette SYDER pour 1 560 480 €, et le remboursement de cautions de la location de la salle Candela pour 1 000 €.

Ce chapitre 16 représente 32,2 % des dépenses réelles d'investissement et en baisse de 5,3 %.

Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 187 346,21 €

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail.

Ce chapitre représente 0,5 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la baisse de 12 % par rapport à 2024, Les principales dépenses sont liées à l'achat du logiciel des contributions 23 760 €, l'acquisition du logiciel CITRON 88 548 €, le PCRS pour 13 921,85 € des licences sécurisée et antivirus, en lien avec les dépenses du parcours Cyber Sécurité, du logiciel Intranet/extranet, et la mise en place d'une solution ged pour 34 848 €.

Les restes à réaliser du chapitre 20 sont de 20 073,60 €.

Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 48 835,02 €

Ce chapitre représente 0,1 % des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses ont essentiellement concerné l'achat de 2 véhicules de service (35 477,76 €), et des dépenses informatiques (10 831,94 €).

Les restes à réaliser du chapitre 21 sont de 3 264 €.

Immobilisations en cours (chapitre 23) : 24 184 476,83 €

Ce chapitre représente 63,7 % des dépenses réelles ; Il s'agit principalement des travaux réalisés dans les communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public.

Les restes à réaliser du chapitre 23 sont de 2 430 539,33 € s'expliquent par la durée des chantiers concernés.

Autres immobilisations Financières (chapitre 27) : 657 097,61 €

Le syndicat a versé des avances remboursables d'un montant de 653 497 € à deux communes (St Symphorien-d'Ozon et Jonage) dans le cadre du dispositif Baty+ (article 276341), par ailleurs, 3 600,61 € correspondent à l'ajustement de la caution pour la location des bureaux du siège.

Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 71 586,28 €

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'éclairage public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence Éclairage Public au syndicat.

Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 0,2 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la baisse de 84,2 % par rapport à 2024.

Les restes à réaliser du chapitre 4581 sont de 248 398,72 €

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

4581109	Tassin-la-Demi-Lune	Chemin de St Jean	2 883,13 €
4581112	Tassin-la-Demi-Lune	Chemin Ste Marie	2 074,74 €
4581115	Millery	Eco quartier	1 586,00 €
4581119	Charbonnières-les-Bains	Route de Paris	46 371,96 €
4581121	St Fons	Yves Farge	168,52 €
4581122	Craponne	Avenue Pierre Dumont	696,49 €
4581123	Caluire-et-Cuire	Route de Strasbourg phase 1	17 805,44 €
		Total	71 586,28 €

Les dépenses d'ordre d'Investissement d'un montant de 1 071 287,36 € relèvent de deux chapitres : le chapitre 040 (opération d'ordre de transferts entre sections) et le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 30 000,00 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI) (0,685 M€). La contrepartie est une recette d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section de fonctionnement.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 041 287,36 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux remboursement de la TVA par Enedis.

Une recette d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 041 en recette d'investissement.

Les recettes de la section d'Investissement :

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à **32 613 699,03 €** dont 31 268 535,52 € au titre des recettes réelles et de 1 345 163,51 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser de cette section représentent 1 900 970,97 €.

		Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024
Dotations, Fonds divers	10	28 800 988,78	16 653 046,45	-42,2 %
Subventions d'Investissement	13	2 265 173,07	1 200 951,48	-47,0 %
Emprunts	16	14 002 000,00	12 300 500,00	-12,2 %
Travaux en cours	23	0,00	33 813,67	
Autres Immobilisations financières	27	1 047 654,27	1 041 287,36	-0,6 %
Opérations pour le compte de tiers	45	197 618,53	38 936,45	-80,3 %
Total des Recettes réelles d'Investissement		46 313 434,65	31 268 535,52	-32,5 %
Opérations d'ordre entre section	040	303 841,88	303 876,16	0,01 %
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	1 047 654,27	1 041 287,36	-0,6 %
Total des Recettes d'ordre d'Investissement		1 351 496,15	1 345 163,51	-0,5 %
Total des Recettes Section Investissement		47 664 930,80	32 613 699,03	-31,6 %

Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 16 653 046,45 €

Ce chapitre enregistre une baisse de 42,2 % par rapport à 2024 (-12 147 943,33 €).

- **13 716 026,70 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2024, contre 25 167 000,99 € sur l'exercice précédent ;
- **2 937 019,75 €** au titre du Fonds de Compensation de la TVA, basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2024.

Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 1 200 951,48 €

Ces subventions sont en baisse de 47 % par rapport à 2024, et concernent :

- Les recettes des fonds de concours pour 443 025 € en 2024, contre 1 943 525 € en 2023.
- La vente des CEE pour 757 926,48 € contre 301 648,07 €.

Les restes à réaliser du chapitre 13 sont de 620 819,60 €.

Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 12 300 500,00 €

Les montants inscrits sur ce chapitre correspondent principalement à la mobilisation d'un emprunt de 12,3 M€ destiné à financer les dépenses d'investissement du syndicat :

- 9 M€ contractés auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 3,45 %
- 1,8 M€ via le contrat Intracting souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux fixe de 1,73 %
- 1,5 M€ contractés auprès de la Banque Postale, à taux fixe de 3,15 %

Les 500 € restants correspondent aux cautions encaissées lors des locations de la salle Candela.

Cette recette représente 39,3 % des recettes réelles d'investissement, en baisse de 12,2 % par rapport à 2024. Le syndicat ajuste ses emprunts en fonction de ses besoins réels de trésorerie.

Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 041 287,36 €

Cette somme correspond au remboursement de la TVA par notre concessionnaire ENEDIS sur le réseau Électricité, en légère baisse par rapport à 2024 de 0,6 %, du fait de l'évolution des demandes Éclairage Public en 2025.

Les restes à réaliser du chapitre 27 sont de 404 691,37 €.

Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 38 936,56 €

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux d'éclairage public effectués par le syndicat aux communes.

Les restes à réaliser du chapitre 4582 sont de 875 460,00 €.

4582109	Tassin-la-Demi-Lune	Chemin de St Jean	22 414,43 €
4582112	Tassin-la-Demi-Lune	Chemin Ste Marie	16 522,13 €
		Total	38 936,56 €

Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 1 345 163,51 € relèvent de deux chapitres :

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 303 876,15 €

Ce chapitre concerne les écritures relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 291 376,15 € et celles relatives aux écritures de cession des véhicules 12 500 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 041 287,36 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La même somme est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de **-6 397 553,79 €**

Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à

-12 028 034,73 €
-18 425 588,52 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **2 702 275,66 €** en dépenses et de **1 900 970,97 €** en recettes (**solde négatif de -801 304,68 €**).

Le résultat global après prise en compte des restes à réaliser d'investissement s'élève donc à **-19 226 893,20 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2025 et du Compte de gestion 2025 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **19 226 893,20 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-18 425 588,52 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-801 304,68 €**) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SigerLy,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_07

BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Monsieur Marc DUBIEF comme Président de séance.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)

Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
 Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
 Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
 Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
 Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C_20250212_02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_07 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 19 mars 2025 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2025 ;

Considérant que l'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat ; il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière, les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy, l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Considérant que le compte administratif est composé des éléments suivants :

• **ARRÊTÉ DES COMPTES section d'Exploitation :**

EXPLOITATION	Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024 %
Charges Générales (011)	32 891,46	31 806,97	-3,3
Charges financières (66)	4 143,05	2 539,92	-38,7
Dépenses dépenses Réelles	37 034,51	34 346,89	-7,3
Dépenses d'ordre (042)	90 596,00	90 596,00	
Total des Dépenses	127 630,51	124 942,89	-2,1
Vente produits fabriqués, prestations de service (70)	103 889,16	111 003,86	6,8
Subvention d'exploitation (74)	60 000,00	0,00	-100

Total des Recettes réelles	163 889,16	111 003,86	-32,2
Opérations d'ordre entre sections (042)	17 483,00	17 483,00	
Total des Recettes	181 372,16	128 486,86	-29,1

La section d'exploitation présente un solde positif d'exécution de **3 543,97 €**
 Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2024 de **7 696,87 €**
 Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à **+11 240,84 €**

INVESTISSEMENT

• ARRÊTÉ DES COMPTES section D'Investissement:

Investissement	Réalisé 2024 (en €)	Réalisé 2025 (en €)	Variation 2025/2024 %
Emprunts (16)	32 891,46	18 776,61	-42,9
Immobilisations corporelles (21)	59 919,44	67 493,19	12,6
Dépenses dépenses Réelles	92 810,90	86 269,80	-7
Opérations d'ordre entre sections (040)	17 483,00	17 483,00	0
Total des Dépenses	110 293,90	103 752,80	-5,9
Dotations, Fonds divers et Réserves (10)	34 722,87	61 991,19	78,5
Opérations d'ordre entre sections (040)	90 596,00	90 596,00	0
Total des Recettes	125 318,87	152 587,19	21,8

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de **48 834,39 €**
 Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2024 de **35 429,07 €**
 Le solde d'exécution cumulé 2025 s'élève donc à **84 263,46 €**

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2025 et du Compte de gestion 2025 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance ;

Considérant la clôture du budget annexe au 31 décembre 2025, les résultats des sections seront repris au sein du budget principal du SIGERLY au budget supplémentaire 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « installations photovoltaïques » ;

AFFECTÉ les résultats de section au budget principal du SIGERLy, au Budget Supplémentaire 2026.

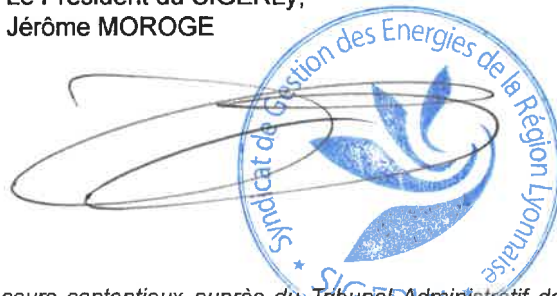
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260618_08

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémie BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-11-27/07 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 27 novembre 2024 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2025, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 des deux budgets ci après présentés ;

Considérant la clôture du budget annexe des Installations Photovoltaïques au 31 décembre 2025 et sa reprise au sein du Budget principal au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

- Résultat du Budget Principal :

Section de Fonctionnement	Montant
Recettes de fonctionnement (A)	52 628 547,67 €
Dépenses de fonctionnement (B)	31 724 449,81 €
Résultat propre 2025 (C = A – B)	20 904 097,76 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024 (D)	3 758 589,37 €
Résultat global fonctionnement 2025 (E = D + C)	24 662 687,13 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	32 613 699,03 €
Dépenses d'investissement (G)	39 011 252,82 €
Résultat propre 2025 (H= F- G)	-6 397 553,79 €
Déficit Investissement reporté 2024 (I)	-12 028 034,73 €
Solde d'exécution section investissement 2025 (J = H + I)	-18 425 588,52 €
RAR 2025	-801 304,68 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2025 (M = J + L - K)	-19 226 893,20 €
Résultat fonctionnement reporté sur 2026 (N = E - M)	5 435 793,93 €

- Résultat du Budget annexe des Installations Photovoltaïques :

Section de Fonctionnement	Montant
Recettes de fonctionnement (A)	128 486,86 €
Dépenses de fonctionnement (B)	124 942,89 €
Résultat propre 2025 (C = A - B)	3 543,97 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024 (D)	7 696,87 €
Résultat global fonctionnement reporté sur 2026 (E = D + C)	11 240,84 €
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	152 587,19 €
Dépenses d'investissement (G)	103 752,80 €
Résultat propre 2025 (H= F- G)	48 834,39 €
Excédent d'Investissement reporté 2024 (I)	35 429,07 €
Solde d'exécution reporté section investissement 2026 (J = H + I)	84 263,46 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 **pour les deux budgets** pour **18 341 325,06 €** au Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal ;

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit au Budget supplémentaire 2026 du Budget principal :

- en réserve d'investissement **recette du compte 1068** pour **19 142 629,74 €**,

- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » des deux budgets pour **5 531 298,23 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLY,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_09

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;
- Vu la délibération n° C_20251203_02 et le Rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 3 décembre 2025 ;
- Vu la délibération n° C_20260204_02 adoptant le vote du budget primitif 2026 présenté en séance du 4 février 2026 ;
- Vu la maquette budgétaire, ci jointe, présentant le budget supplémentaire par nature ;
- Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats et les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent ;
- Considérant que le compte administratif a été voté, que les résultats de l'exercice 2025 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser ;
- Considérant que le budget supplémentaire 2026 se présente donc ainsi :

• Dépenses de Fonctionnement :	
Chapitre 011-Charges à caractère général - article 605 (Matériels réseaux câbles)	300 000,00 €
Chapitre 011-Charges à caractère général- article 60612- (Achat d'énergie)	25 500,00 €
Chapitre 011-Charges à caractère général - article 617- (Frais d'études)	100 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de Produits - article 7398- (versement accise)	840 000,00 €
Chapitre 67- Charges exceptionnelles - article 673 (titres annulés sur ex,antérieurs)	10 000,00 €
Chapitre 023- Virement à la section d'investissement	5 035 978,23 €
soit un total de	6 311 478,23 €
• Recettes de Fonctionnement :	
Chapitre 73- Fiscalité locale - article 73111(contributions)	780 180,00 €
Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté	5 531 298,23 €
soit un total de	6 311 478,23 €
• Dépenses d'investissement	
Chapitre 21- Immobilisations corporelles - article 215738 (matériels&outillages)	10 000,00 €
Chapitre 4581 – Opérations pour comptes de Tiers - article 4581108	11 000,00 €
Restes à réaliser 2025	2 702 275,65 €

Solde d'Exécution reporté 2025 (001) 18 341 325,06 €
Soit un total général de 21 064 600,71 €

• **Recettes d'investissement**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 5 035 978,23 €
 Chapitre 16 - Emprunts et dettes - article 1641 -5 025 978,23 €
 Chapitre 4582 – Opérations pour comptes de tiers – article 4582108 11 000,00 €
 Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 19 142 629,74 €
 Restes à réaliser 2025 1 900 970,97 €
Soit un total général de 21 064 600,71 €

Dépenses de Fonctionnement (en Euros)

Libellé	Chap	Budget Primitif 2026	Budget supplémentaire	Total Budget 2026
Charges à caractère général	011	10 975 260,00	425 500,00	11 400 760,00
Charges de personnel	012	3 470 000,00	0,00	3 470 000,00
Atténuations de produits	014	16 721 000,00	840 000,00	17 561 000,00
Autres charges de gestion courante	65	1 408 420,00	0,00	1 408 420,00
Charges financières	66	2 183 930,00	0,00	2 183 930,00
Charges exceptionnelles	67	5 000,00	10 000,00	15 000,00
Total des dépenses Réelles		34 763 610,00	1 275 500,00	36 039 110,00
Opérations d'ordre entre sections	042	376 700,00	0,00	376 700,00
Virement à la section d'investissement	023	17 143 440,00	5 035 978,23	22 179 418,23
Total des Dépenses d'ordre		17 520 140,00	5 035 978,23	22 556 118,23
Total des dépenses de la section		52 283 750,00	6 311 478,23	58 595 228,23

Recettes de Fonctionnement (en Euros)

	Chap	Budget Primitif 2026	Budget supplémentaire	Total Budget 2026
Atténuations de charges	013	0,00	0,00	0,00
Produit des services	70	1 035 940,00	0,00	1 035 940,00
Impôts et taxes	731	43 890 000,00	780 180,00	44 670 180,00
Dotations et participations	74	2 041 100,00	0,00	2 041 100,00
Autres produits de gestion courante	75	4 989 000,00	0,00	4 989 000,00
Produits financiers	76	255 000,00	0,00	255 000,00
Produits exceptionnels	77	0,00	0,00	0,00
Reprise sur provisions	78	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes Réelles		52 236 040,00	780 180,00	53 016 220,00
Résultat positif reporté	002	0,00	5 531 298,23	5 531 298,23
Opération ordre entre section	042	47 710,00	0,00	47 710,00
Total des recettes d'ordre		47 710,00	5 531 298,23	5 579 008,23
Total des Recettes de la section		52 283 750,00	6 311 478,23	58 595 228,23

Dépenses d'Investissement (en Euros)

	Chap	Budget Primitif 2026	Reste à Réaliser 2025	Budget supplémentaire	Total Budget 2026
Subventions d'investissement	13	550 000,00	0,00	0,00	550 000,00
Remboursement d'emprunts	16	11 937 740,00	0,00	0,00	11 937 740,00
Immobilisations incorporelles	20	229 325,00	20 073,60	0,00	249 398,60
Immobilisations corporelles	21	114 200,00	3 264,00	10 000,00	127 464,00
Immobilisations en cours	23	26 102 000,00	2 430 539,33	0,00	28 532 539,33
Participations et créances rattachées	26	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Autres immobilisations financières	27	1 114 000,00	0,00	0,00	1 114 000,00
Opérations pour le compte de tiers	4581	300 340,00	248 398,72	11 000,00	559 738,72
Total des Dépenses Réelles		40 348 605,00	2 702 275,65	21 000,00	43 071 880,65
Opération ordre entre section	040	47 710,00	0,00	0,00	47 710,00
Opérations patrimoniales	041	2 800 000,00	0,00	0,00	2 800 000,00
Solde d'exécution reporté	001	0,00	0,00	18 341 325,06	18 341 325,06
Total des dépenses d'ordre		2 847 710,00	0,00	18 341 325,06	21 189 035,06
Total des dépenses d'Investissement		43 196 315,00	2 702 275,65	18 362 325,06	64 260 915,71

Recettes d'Investissement(en Euros)

	Chap	Budget Primitif 2026	Reste à Réaliser 2025	Budget supplémentaire	Total Budget 2026
Dotations, fonds divers et réserves	10	2 900 000,00	0,00	0,00	2 900 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	0,00	0,00	19 142 629,74	19 142 629,74
Subvention d'Investissement	13	600 000,00	620 819,60	0,00	1 220 819,60
Emprunts et dettes	16	18 057 775,00	0,00	-5 025 978,23	13 031 796,77
Autres immobilisations financières	27	1 053 000,00	404 691,37	0,00	1 457 691,37
Produits des cessions	024	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
Opérations pour le compte de tiers	4582	257 400,00	875 460,00	11 000,00	1 143 860,00
Total des Recettes Réelles		22 876 175,00	1 900 970,97	14 127 651,51	38 904 797,48
Opération ordre entre section	040	376 700,00	0,00	0,00	376 700,00
Opérations patrimoniales	041	2 800 000,00	0,00	0,00	2 800 000,00
Virement de la section de fonctionnement	021	17 143 440,00	0,00	5 035 978,23	22 179 418,23
Total des Recettes d'ordre		20 320 140,00	0,00	5 035 978,23	25 356 118,23
Total des recettes d'Investissement		43 196 315,00	1 900 970,97	19 163 629,74	64 260 915,71

Considérant que les sections de Fonctionnement et d'Investissement sont présentées en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2025, des restes à réaliser et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

ACTE DE :

- La reprise du résultat de fonctionnement 2025 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2026, en recettes ligne codifiée 002 : **5 531 298,23 €** ;
- La reprise du solde d'investissement 2025 en report d'investissement au budget supplémentaire 2026 en dépenses ligne codifiée 001 : **18 341 325,06 €** ;

AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : **19 142 629,74 €** ;

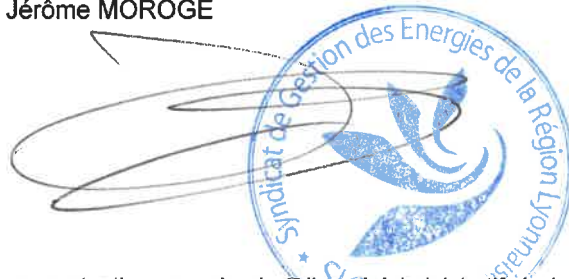
ADOpte la reprise des restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 en dépenses d'investissement : **2 702 275,65 €**
 en recettes d'investissement : **1 900 970,97 €**

APPROUVE le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLy,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_10

INSTALLATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPEZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que par sa composition, son mode de constitution et de fonctionnement, la commission compétente en matière de délégation de service public prévue à l'article L1411-5 du CGCT est similaire à la Commission d'appel d'offres et qu'il est opportun de créer une Commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Considérant que cette Commission doit respecter le principe de transparence des procédures ;

Considérant que selon les dispositions de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition de la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public doit permettre de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein ;

Considérant qu'à la suite de l'installation de l'assemblée délibérante par délibération n°C_20260520_01 en date du 20 mai 2026, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres compétente pour ouvrir, analyser et émettre un avis sur l'attribution à la fois en matière de marchés publics et de délégation de service public ;

1. Il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat, et qu'elle soit également compétente pour siéger au sein des jurys et en tant que jury elle-même, conformément aux dispositions prévues aux articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la commande publique et aux articles L1411-5 et L1414-2 et suivants du CGCT.
2. Outre le Président du SIGERLy, cette commission sera composée de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
3. La désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste implique que :
 - 20 % des membres soient issus de la Métropole de Lyon (=1 siège)
 - 60 % des membres soient issus des communes incluses dans le périmètre de la Métropole de Lyon (=3 sièges)
 - 20 % des membres soient issus des communes en dehors du périmètre de la métropole (=1 siège)
4. Il convient également de rappeler qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu titulaire sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Considérant que la liste déposée est la suivante :

Membres titulaires

1. Blandine FREYER
2. Marc DUBIEF
3. Philippe DE LA CRUZ
4. Jacques VINCE
5. Christelle REMY

Membres suppléants

1. Virginie POULAIN
2. Christian AMBARD
3. Michel OUILLON
4. Pierre BARRELLON
5. Mattia SCOTTI

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

SE PRONONCE favorablement pour que la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public soit une seule et même commission permanente, désignée au titre de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales et qu'elle siège également aux jurys et en tant que jury elle-même, tels que prévus aux articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du Code de la commande publique ;

DÉSIGNE Monsieur Jérôme MOROGE, Président du SIGERLy, comme Président de la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

INSTALLE les membres suivants comme titulaires et suppléants de la commission :

Membres titulaires

1. Blandine FREYER
2. Marc DUBIEF
3. Philippe DE LA CRUZ
4. Jacques VINCE
5. Christelle REMY

Membres suppléants

1. Virginie POULAIN
2. Christian AMBARD
3. Michel OUILLON
4. Pierre BARRELLON
5. Mattia SCOTTI

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Liste 1 : 56 votants (180 voix)

Blanc : 0

Abstention : 0

Majorité absolue : 91

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_11

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)

Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de ses diverses missions, le SIGERLy a décidé d'adhérer à des associations et organismes extérieurs dont l'objet et les actions présentent un intérêt pour le syndicat ; notamment pour promouvoir, coordonner et développer des actions tendant à économiser de l'énergie, développer l'usage d'énergie renouvelable, lutter contre la précarité énergétique, valoriser d'une façon générale les actions en faveur de l'environnement ;

Considérant que le SIGERLy est appelé à désigner des représentants au sein des organismes extérieurs et associations auxquels il a adhéré, il est proposé les membres suivants :

Organismes	Nombre de représentants	TITULAIRE	SUPPLÉANT
• Agence locale de l'environnement et du climat (ALEC)	2 représentants (1 titulaire + 1 suppléant)	Olivier ARAUJO	Philippe de la CRUZ
• Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)	1 représentant	Christophe GEOURJON	
• Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)	1 représentant	Jérôme MOROGE	
• Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA)	1 représentant	Jérôme MOROGE	
• CEREMA	1 représentant	Jérôme MOROGE	
• Agence locale de la Transition énergétique du Rhône (ALTE69)	2 représentants (1 titulaire +1 suppléant)	Claire RENOUPREZ	Christelle REMY
• CLUSTER LUMIÈRE	1 représentant	Jérôme MOROGE	
• Comité social du personnel de la Métropole lyonnaise (COS)	1 représentant	Marc DUBIEF	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

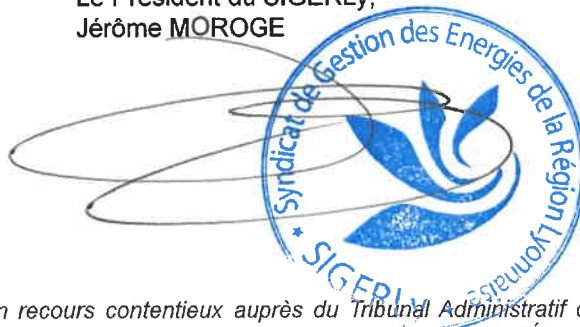
DÉSIGNE les représentants du SIGERLy suivants, au sein des organismes précités :

ORGANISMES	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ALEC	Olivier ARAUJO	Philippe DE LA CRUZ
AURA-EE	Christophe GEOURJON	
FNCCR	Jérôme MOROGE	Sans suppléant
TEARA	Jérôme MOROGE	Sans suppléant
CEREMA	Jérôme MOROGE	Sans suppléant
ALTE69	Claire RENOUPREZ	Christelle REMY
CLUSTER LUMIÈRE	Jérôme MOROGE	Sans suppléant
COS	Marc DUBIEF	Sans suppléant

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
 Le Président du SIGERLy,
 Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_12

CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)

Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants, L 2122-22, L. 5211-9 et L 5211-10 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.251-1, L.251-5 à L.251-10, L.252-1, L. 252-8 à 10, L.254-2, L.254-4, R.211-12 à 14, R.211-15, R.251-32, R.252-30 à 36, R.252-38 R.252-40 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération C_20260520_05 en date du 20 mai 2026 portant délégation d'attributions au Président, et notamment son article 12 « Justice et Contentieux » ;

Considérant l'échéance des élections professionnelles de décembre 2026 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 51 agents, dont 23 femmes et 28 hommes, soit 45,10 % de femmes et 54,90 % d'hommes (les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes) ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents et que le SIGERLy a atteint durablement ce seuil, il convient d'en organiser la mise en place et d'installer les conditions d'un dialogue social de proximité ;

Le CST a été institué dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Cette instance, chargée de favoriser le dialogue social dans la fonction publique territoriale, est compétente sur l'ensemble des sujets relatifs à l'organisation, au fonctionnement des services, ainsi qu'aux conditions de travail des agents.

Pour rappel, il est obligatoirement consulté sur les points suivants (article 54 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) :

- l'organisation des services,
- les conditions de travail,
- la politique de ressources humaines et la formation
- la santé et la sécurité des agents.

Par ailleurs, le CST doit chaque année débattre sur un ensemble de thématiques (article 55) :

- Bilan des sujets évoqués précédemment, analyses et bilans sur la base du rapport social unique, des conditions de travail et des recrutements, de la prise en compte des évolutions technologiques dans nos métiers, bilan de la mise en œuvre du télétravail ;
- L'évaluation de l'accessibilité et de la qualité des services rendus ;
- Les enjeux en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations.

Considérant les échanges avec les organisations syndicales depuis le 6 mai 2026, les informations partagées avec les équipes sur la création de cette instance en interne et le temps de rencontre entre agents et syndicats dédié au CST le 17 juin 2026 ;

Considérant que par délibération du Comité syndical n°C_20260520_05 le Président du SIGERLy est compétent pour gérer les contentieux et intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle pour tous types de contentieux, y compris électoral (dont celui rattaché aux élections professionnelles liées à la mise en place du Comité Social Territorial) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

DÉCIDE :

- La création du Comité Social Territorial local ;
- Que l'élection des représentants du personnel ainsi que la mise en place du CST interviendra lors du renouvellement général des représentants du personnel le 10 décembre 2026 ;

FIXE :

- Le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;

INFORME Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon de la création de ce Comité Social Territorial ;

AUTORISE Monsieur le Président du SIGERLy à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de toutes actions en justice ;

AUTORISE Monsieur le Président du SIGERLy à signer la convention d'honoraires avec un avocat si besoin dès lors que la collectivité est garantie par une assurance de protection juridique ;

PRÉCISE que Monsieur le Président du SIGERLy rendra compte à l'assemblée de toute action engagée dans le cadre de cette habilitation ;

INSCRIRA les crédits nécessaires au budget au règlement des sommes dues au titre des frais d'honoraires et frais d'actes contentieux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLY,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.